

le dauphiné libéré

1,10 € | VENDREDI 28 JUIN 2019 |

CREST Les avocats, qui défendent les opposants au compteur connecté d'Enedis, étaient réunis mercredi 26 juin

Les anti-Linky : « De nouvelles révélations pour s'opposer en justice à Enedis »

Des avocats qui défendent les anti-Linky se sont réunis, mercredi 26 juin à Crest, à l'initiative de l'association Next-Up. But de la réunion : travailler sur de nouvelles données à avancer devant la justice pour éviter l'installation des compteurs nouvelle génération d'Enedis.

Trouver de nouvelles données à avancer devant la justice en faveur des anti-Linky. Tel était l'objectif de la réunion qui réunissait ce mercredi 26 juin, dans les locaux de l'association Next-Up, à Crest, plusieurs avocats qui défendent devant la justice les intérêts des opposants au compteur Linky. « C'est la première fois que nous nous rencontrons pour envisager des axes de travail communs », a indiqué M^e Jean-Pierre Joseph, avocat au barreau de Grenoble. Il a lancé l'une des premières procédures en justice contre les compteurs dits intelligents. Il accompagne environ 1 000 personnes de Bordeaux, Grenoble, Tarbes et Perpignan devant la justice.

M^{es} Arnaud Durand et Christophe Leguevaques représentent, eux, plus de 5 500 personnes, dont près de 500 Drômois et Ardéchois. « On a lancé des procédures en référé, pour que ça aille vite : beaucoup de per-



Plusieurs avocats se sont réunis dans les locaux de l'association Next-Up pour réfléchir à de nouveaux moyens d'action devant la justice. Photo Le DL/Audrey MOREL

sonnes malades ne peuvent pas attendre, leur logement est devenu, pour elles, un vrai four à micro-ondes. » Sauf que plusieurs de ces procédures devant le juge des référés (juge administratif de l'urgence) ont échoué. « Donc maintenant, on va aller au fond. » Concrètement, d'autres procédures, plus longues, vont être lancées.

■ De nouvelles procédures devant la justice envisagées

Et être en possession de nouveaux éléments pour appuyer la demande des anti-Linky est indispensable. L'association Next-Up leur a fourni « de nouvelles révélations pour s'opposer en justice à Enedis ». « Par exemple, on a remarqué que les compteurs Linky utilisent le kilovoltampère (kVA), et non le kilowatt (kW), comme les an-

ciens compteurs... » Selon eux, la conversion n'aurait pas été faite : « Cela entraîne une surfacturation ! »

De même, ils indiquent que dans les factures d'électricité actuelles, y compris pour les abonnés Enedis qui ont des compteurs Linky, la relève du compteur à pied est toujours facturée : « Une aberration ! »

Autre problème : « On a aucun accès au comptage Enedis peut modifier à volonté l'outil de mesure en toute opacité, le consommateur devrait pouvoir vérifier. » Dernier point : « Enedis dit que son compteur est conforme aux normes CE, mais refuse de communiquer son certificat de conformité : pourquoi ? » D'autres procédures devant la justice devraient être ainsi entreprises par les anti-Linky.

Audrey MOREL